



Claude Nicati ne rejoindra pas les VERT'LIBÉRAUX !

Prise de position des VERT'LIBÉRAUX neuchâtelois, suite aux articles parus dans la presse romande sur le transfert possible de Claude Nicati auprès des VERT'LIBÉRAUX.

Le comité des VERT'LIBÉRAUX neuchâtelois s'est réuni ce jour et en a profité pour discuter de l'éventuelle venue de Claude Nicati en qualité de membre de son parti. Si le parti VERT'LIBERAL n'est pas formellement créé (il le sera sous peu), il faut relever qu'un comité a été élu par une assemblée plénière. Celui-ci, devant les interrogations de la population sur un possible « transfert » de Claude Nicati, a souhaité s'exprimer afin de lever toute ambiguïté.

Si le comité des VERT'LIBÉRAUX ne souhaite pas s'immiscer dans les affaires d'un autre parti, il désire néanmoins faire savoir qu'il est le parti de l'avenir, porteur d'un espoir nouveau pour le canton Neuchâtel: celui de rassembler au lieu d'opposer! Dans ce contexte, les VERT'LIBÉRAUX ne peuvent envisager la venue de M. le Conseiller d'Etat Claude Nicati.

Les Vert'libéraux sont toniques! En effet, conjuguer l'écologie, l'économie de marché, l'entreprise individuelle mais également le respect de l'Homme est primordial pour ce nouveau parti. Nous nous voulons une force de propositions et d'actions qui rassemble les citoyens de ce canton, et non qui divise. Or, s'il ne nous appartient pas de dresser le bilan de Claude Nicati, force est de constater que ce dernier, dans son rôle de Conseiller d'Etat, n'a pas su être de ceux sachant proposer des solutions pragmatiques qui obtiennent l'adhésion de notre région et tout particulièrement sur des sujets essentiels, tels que la LAEI ou le RER-TransRUN. **Dès lors, notre comité, après que Claude Nicati se soit approché de lui par l'intermédiaire de son président pour discuter d'un transfert de parti, lui a signifié qu'il ne souhaite pas le voir rejoindre ses rangs.**

Le comité des Vert'libéraux est toutefois heureux de constater l'intérêt du parti quand bien même il n'est pas encore totalement créé, et ce notamment par des élus, tant communaux que cantonaux.

Neuchâtel, le 10 octobre 2012